

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	69

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	15
ABSENTS	23

Vote Pour :	68
Vote Contre :	0
Abstention :	1

Date de la Convocation

1^{er} JUILLET 2025

Date d'Affichage

1^{er} JUILLET 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christel PALIS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ à Christel PALIS, Ann BARNES à Laurent ESTRADA, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Isabelle FOUROUX-CADENE à Elisabeth LOYER, Serge GARRIGUES à Bernard MIRAMOND, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE, René ANDRIEU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°141_2025

ACTES : 8.8.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 01- Approbation de la stratégie et du plan d'action de transition écologique du programme « Territoire Engagé Transition Écologique » formalisé dans le programme d'actions du PCAET

Exposé des motifs

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs actions en faveur de la transition écologique, l'ADEME a proposé à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de 4 ans (signé en avril 2024). Ce contrat d'objectif est basé sur l'atteinte d'objectifs à partir de deux référentiels « Économie Circulaire » et « Climat Air Énergie » qui composent le **programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE)**.

Le COT permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu' à 350 000 € si elle atteint les objectifs demandés, et d'être accompagnée par une conseillère indépendante afin de guider la collectivité sur l'ensemble des politiques publiques de transition écologique : sur les champs climat, air, énergie et économie circulaire pour les 4 prochaines années.

Cette aide financière est conditionnée à :

- Une progression dans le référentiel ECI : aide de 87 500 € maximum. Rappel des objectifs/points à atteindre pour remplir les objectifs du COT : **ECI : +11 points / Objectif 13 %**
- Une progression dans le référentiel Climat Air Énergie : aide de 87 500 € maximum. Rappel des objectifs à atteindre pour remplir les objectifs du COT : **CAE : +11 points / Objectif 13 %**
- Une progression dans les objectifs territoriaux : aide de 100 000 € max, définis par l'agglomération en lien avec les services de l'ADEME

Le COT est structuré en deux phases : la **première** arrive à échéance le 1^{er} octobre 2025.

Cette première phase a permis de :

- réaliser un état des lieux territorial, au regard d'un premier audit basé sur les deux référentiels (CAE et ECI),
- conforter la gouvernance transversale, en interne et en externe,
- élaborer un plan d'actions en tenant compte des objectifs demandés dans le cadre du COT tout en valorisant les actions déjà réalisées et prévues dans le cadre du PCAET (voté en octobre 2022).

Cette 1^{ère} phase facilite grandement l'évaluation règlementaire à mi-parcours du PCAET prévue pour la fin de l'année 2025.

La **seconde phase**, allant d'octobre 2025 à octobre 2028, permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et, à son échéance, de mesurer la progression entre la « photographie initiale » et l'audit final.

La collectivité propose d'adopter une stratégie ambitieuse visant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le cadre des objectifs nationaux et européens, à renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques, à améliorer la qualité de l'air, à augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire, et à optimiser la gestion de l'énergie et des ressources sur son territoire. Cette stratégie s'articule autour des axes principaux suivants déjà inscrits dans le PCAET :

- La mobilisation et la coordination des forces du territoire et les partenaires socio-économiques
- La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et la performance climatique des bâtiments
- Le déploiement de la mobilité durable pour une meilleure qualité de l'air
- Le déploiement des énergies renouvelables
- La préservation et la valorisation des espaces et ressources pour la qualité de vie

Sachant que les actions du PCAET ont été enrichies par les propositions d'actions issues du référentiel à la suite d'un important travail de co-construction avec chacun des services de l'agglomération, et notamment l'inscription dans le PCAET d'une fiche actions définissant l'économie circulaire.

	2024- Avant TETE	2025- Après TETE	
Orientation stratégiques	Nombre de sous-actions par axe	Nombre de sous-actions par axe	Evolutions
Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	30	38	27%
Développer Les énergies renouvelables	23	32	39%
Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants	40	60	50%
Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle	27	34	26%
Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques	19	23	21%
TOTAL	139	187	34%

**dont une nouvelle fiche action intégrant 10 sous actions sur l'économie circulaire.*

Ce plan d'actions détaillé, permettant d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité, est présenté en Annexe de cette délibération et vise à être mis en œuvre dans les 4 ans à venir. Ce plan d'actions intégrera notamment les actions phares suivantes :

- L'intégration des enjeux Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme
- Le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire ainsi que sur le territoire
- L'organisation et la mobilisation des acteurs économiques pour les accompagner vers une démarche d'économie circulaire
- Le déploiement de la mobilité durable au sein de la collectivité et sur le territoire
- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire autour des questions de transition écologique

Le plan d'actions sera suivi et évalué chaque année pour mesurer les progrès réalisés, ajuster les actions si nécessaire, voire compléter le plan d'actions actuel, et garantir que les objectifs sont atteints. Cette évaluation sera partagée avec les instances politiques et les partenaires.

Le comité de pilotage du PCAET assurera la coordination de la stratégie, définira les choix stratégiques, orientera et suivra l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions. Ce comité est composé des élus et des directions suivants :

- Monique Corbière-Fauvel (élue) en charge de Territoire Engagé pour la Transition Ecologique,
- Amélie Galand (cheffe de projet Territoire Engagé) et Julie PINCE (chargée de mission ECI),
- Des élus en charge de la mobilité, de l'habitat, de l'urbanisme, de l'urbanisme opérationnel, de la gestion des déchets, de la ruralité et des présidents des commissions transversales,
- Des membres de la Direction Générale des Services.

Le groupe projet assurera la mise en œuvre, l'enrichissement et le suivi de la démarche. Composé de représentants de la collectivité, de parties prenantes des secteurs concernés par le plan d'actions (mobilité, énergie, urbanisme, etc.), tant professionnels qu'associatifs et grand public, il pourra évoluer si besoin.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2253-1,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et le climat,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du conseil communautaire du conseil de la Communauté d'agglomération du 13 décembre 2021 approuvant le CRTE,

Vu la délibération du conseil du conseil de la Communauté du 24 octobre 2022 approuvant le PCAET de l'Agglomération Gaillac-Graulhet

Vu la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, permettant de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité,

Considérant l'importance d'adopter une stratégie ambitieuse de transition écologique, pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et l'économie circulaire

Considérant que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un outil structurant pour définir et piloter cette politique à long terme,

Considérant que la collectivité souhaite mettre en œuvre un plan d'actions en faveur de la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux des consommations de ressources,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention d'Ann BARNES ayant donné pouvoir à Laurent ESTRADA) :

- **approuve** la stratégie et le plan d'actions de Territoire Engagé Transition Écologique pour la période 2025-2028 (plan d'actions joint en annexe) ;

- **autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **précise** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget principal de l'exercice.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 21 JUIL. 2025

- publication - mise en ligne

Le 21 JUIL. 2025

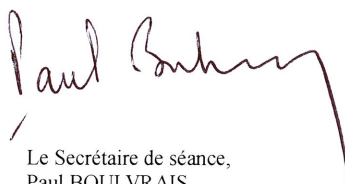
et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,





Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR